



## Gestion pour une acquisition en vue de résidence principale

Par **location**, le **06/10/2007** à **13:43**

Bonjour,

j'ai actuellement une nouvelle gestion locative au sein de mon agence qui concerne une nouvelle acquisition de septembre 2007.

L'appartement a été acheté occupé par le locataire actuel mais dans l'objectif de devenir la résidence principale des propriétaires arrivé au terme du bail (en respectant les délais bien évidemment).

J'aurai voulu savoir comment déclarer aux impôts du propriétaire la gestion de ce bien, bien qu'ils n'y vivent pas encore, quand cela doit-il être fait et comment bénéficier de la réduction d'impôts concernant la gestion dans ce cas.

Comptant sur vos aimables réponses,

Ilda